



Infos luttes CGT Mars2019

Petite note d'information pour vous donner les dernières nouvelles de nos luttes :

-Au cours du Comité Technique du 22 mars, la CGT a demandé l'application de l'ancien protocole du temps de travail des agents des lycées. Oralement, nous avons obtenu le maintien de la journée du président pour les collègues du site de Rouen sur le dernier jour de permanence des congés d'été ou reprise avant la rentrée scolaire de septembre 2019. Pour le site de Caen, les 2 jours mobiles étaient déjà actés.

-Dans ce même CT, Mme GUGUIN a répondu favorablement à une lutte que la CGT mène depuis septembre 2018 : Il y aura une 2eme campagne d'intégration pour les agents des lycées mais ce sera sans effet rétroactif.

-Suite à la demande de la CGT au cours d'un groupe de travail pour un amendement concernant les jours de congés pour enfants malades, l'hospitalisation des enfants sera prise en compte en tant que tel.

- Dans un courrier en date du 4 février 2019 nous avons demandé l'application du droit à la NBI pour les équipes mobiles de maintenance informatiques. Nous l'avons obtenu ; ce sera avec un effet rétroactif en date du 1^{er} aout 2018, date du nouvel arrêté d'affectation pour les agents concernés.

Ces avancées sont le fruit du travail de vos représentants CGT. Nous continuerons à être à votre écoute pour défendre vos droits et vos aspirations légitimes.

Pour l'instant, nous n'avons pas été entendus sur les remboursements des frais de repas au forfait de 15.25€ ; nous travaillons sur les suites à donner à ce refus

Vos représentants CGT du Conseil Régional